

Immeuble SAFC, 6 et 7 rue Berlioz - Galerie Associative - Convention de location au profit de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 13 mars 1995, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement d'une galerie associative au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 6 et 7 rue Berlioz comprenant trois cellules.

La première tranche de travaux a été estimée à 545 000 F TTC dont une participation Ville, maître d'ouvrage de l'opération, de 100 000 F. Participent également financièrement l'Etat, le Département, la CAF, la CDC, et bien sûr la SAFC propriétaire des locaux.

La mise à disposition des lieux par la SAFC fait l'objet d'un projet de convention d'une durée de 14 ans à compter du 16 décembre 1995, soit pour la durée des emprunts contractés pour l'opération, moyennant un loyer fixé annuellement à 30 960 F, révisable selon les variations de l'indice INSEE de la Construction ; s'y ajoutent les charges locatives estimées à 5 400 F par an.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.